

COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 08 novembre 2019**

Sous la présidence de Madame Anne SIMON 1^{ère} adjointe au Maire

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Présents : Mmes MM. : Agnès LORENTZ, Adjointes au Maire, Pierre BLIND, Martine FROEHLY, Hervé MOULIN, Sabine RORET et Josiane SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : M. Grégory KUGLER, Maire.

Absent non excusé:

Ont donné procuration : M. Denis MEYER, Conseiller Municipal à Mme Sabine RORET.

Secrétaire de séance : Mme Agnès LORENTZ, 2^{ème} Adjointe au Maire.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2019
- 2 – Devis démolition ancienne douane
- 3 – Devis signalétique pour ski nordique
- 4 – Vente de la maison forestière communale
- 5 – Divers
 - Repas des aînés et vœux de la municipalité

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2019

Mme la 1^{ère} adjointe au Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – Devis démolition ancienne douane**Délibération N° 2019-44**

Vu le devis des Ets ROKEMANN, pour la démolition de l'ancienne douane, située Route de Lucelle, pour un montant total de 1.720,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER le devis des Ets ROKEMANN d'un montant total de 1.720,00 € H.T. ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019 – chapitre 21 - article 2115 – section investissement.

POINT 3 – Devis signalétique pour ski nordique**Délibération N° 2019-45**

Vu le devis des Ets ALSAGRAPHIC 68170 RIXHEIM, pour le balisage des itinéraires de ski de fond, pour un montant total de 1.930,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER le devis des Ets ALSAGRAPHIC 68170 RIXHEIM d'un montant total de 1.930,00 € H.T. ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acceptation du devis et d'élaborer les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental avec l'aide de l'Office du Tourisme de Ferrette.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019 – chapitre 21 - article 2158 – section investissement.

POINT 4 – Vente de la maison forestière communale**Délibération N° 2019-46**

La 1^{ère} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Grégory KUGLER et Mme Sarah GRANDGIRARD d'acquérir la maison forestière dont ils sont les actuels domiciliaires. La maison sise à Winkel 1 rue des Vergers, cadastrée section 01 n° 396, d'une superficie de 10 a 41 ca.

Le Conseil Municipal,

VU l'estimation des domaines du 16/04/2019, d'un montant de 146 000,00 €

OUI les explications de la 1^{ère} Adjointe au Maire sur ce souhait,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

1. de vendre à M. Grégory KUGLER et Mme Sarah GRANDGIRARD, la maison où ils sont domiciliés sise 1 Rue des Vergers à WINKEL, cadastrée section 01 n° 396, parcelle d'une contenance de 10 a 41 ca, au prix de 140 000 € ; frais de notaire en sus à la charge de l'acheteur ;
2. de charger Me Mary STUDER, Notaire à Hirsingue, d'établir l'acte de vente de la parcelle et du bâtiment ;
3. d'autoriser la 1^{ère} Adjointe au Maire à signer l'acte de vente notarial.

La vente de ce bien rendra caduque la convention du 29 mai 2009, réglant la mise à disposition aux communes du triage forestier de la Maison Forestière, entre la commune de Winkel et les celles de Bendorf, Ligsdorf et Oberlarg.

POINT 5 – Divers

- Repas des aînés et vœux de la municipalité

Il a été discuté de l'organisation de ces 2 événements à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la 1^{ère} adjointe au Maire lève la séance à 21 heures 30.

La 1^{ère} adjointe au Maire : Anne SIMON

La Secrétaire de Séance : Agnès LORENTZ